

Construire sur un terrain reçu en donation.

Par Miss68, le 24/07/2014 à 20:53

Bonjour,

Nous sommes pacsé sous le régime de la séparation de biens.

Mon ami a reçu un terrain en donation (bien propre)

Nous avons le projet d'y construire une maison ensemble . La maison sera propre a mon ami ? Ou la maison sera commun moitié moitié chacun.

Dans le cas ou elle sera un bien propre a mon ami. Comment faire pour que cette maison est commune chacun moitié moitié . Merci